

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 25 novembre 2010, à 19h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Johanne Bouchard
 Marie-Claude Gagnon

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est absente : Madame la conseillère Nancy Bouchard

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-
 trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
 2. Projet de mise aux normes en eau potable et d'assainissement des eaux usées - dépôt de la programmation des travaux à réaliser dans le cadre de la TECQ 2010-2013;
 3. Période de questions;
 4. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

**10-11-0767 Projet de mise aux normes en eau potable et
d'assainissement des eaux usées - dépôt de la
programmation des travaux à réaliser dans le cadre de la
TECQ 2010-2013**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du*

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage

- à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- à être seule responsable des investissements réalisés dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28, \$ par habitant par année, soit un total de 112, \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Période de questions

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-11-0768 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Marie-Claude Gagnon demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h40.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière